

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*\*\*

Séance du 11 juin 2021

\*\*\*\*\*

N° 2021 - 26

<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	14	L'an deux mil vingt et un, le 11 juin à 09 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
<b>Présents :</b>	9	
<b>Votants :</b>	9	
<b>Nombre de voix :</b>	12	
<b>Date de la convocation :</b>	04 juin 2021	

**Présents :** Mmes BOURDONCLE, MAGNANI, PALMIE et QUINTARD,  
MM. DEPRINCE, FLORENS (suppléant de M. BESSEDE, excusé),  
REGAMBERT, SALOMON et WEILL.

**Absents excusés :** MM. HEBRARD, JAZEDE, LAMOLINAIRIE, MERIEL et VERIL.

**Assistait à la séance :** Mme FOURQUET (Syndicat Départemental des Déchets)

**OBJET : Décision modificative n°1 au Budget Principal concernant les dotations aux amortissements**

M. le Président soumet aux membres du Comité Syndical, pour approbation, le projet de Décision Modificative (DM) n°1.

Cette modification concerne les dotations aux amortissements 2021 :

- Ajustement dernière année amortissement LANDER x2 pour un montant de 1 392 €,
- Ajustement dernière année amortissement wifi à Nègrepelisse pour un montant de 670,60 €.

Ecritures d'ordre :

**Section Investissement (Recettes) :**

- ☞ + 1 392.00 € au compte 28182 (Immobilisations corporelles – Matériel de transport)
- ☞ + 670.60 € au compte 28188 (Immobilisations corporelles – Autres)

**Section Investissement (Dépenses) :**

- ☞ + 2 062.60 € au compte 2188 (Autres immobilisations corporelles)

**Section Fonctionnement (Dépenses) :**

- ☞ + 2 062.60 € au compte 6811 (Immobilisations corporelles et incorporelles – Dotation aux amortissements)
- ☞ - 2 062.60 € au compte 022 (Dépenses Imprévues Fonct.)

AR Prefecture

082-258201367-20210611-DELIB2021\_26-BF

Reçu le 17/06/2021

Publié le 17/06/2021

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité approuve la Décision Modificative n°1 figurant en annexe.

Fait et délibéré le 11 juin 2021

Le Président,  
Michel WEILL

